

EXPLICATIONS DE LA FACTURE



FACTURE du 15 novembre 2022

Adresse desservie :

Votre référence :

Page 1/2



11.714.001

NOM
ADRESSE

10000 FN

Contacts

Par internet :

www.eau.veolia.fr

Par téléphone :

09 69 36 72 61

(appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h00 à 18h et le samedi entre 9h00 et 12h

Urgences : 7j/7 - 24h/24

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Par courrier :

VEOLIA EAU
TSA 70121
37911 TOURS CEDEX 9

Votre accueil local :

Rue Gustave Eiffel 02400 CHATEAU THIERRY
Lundi - vendredi 8h-12h / 13h30-17h30

SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

CARCT/C4/CCRV/CCPV en fonction des communes



Un bulletin d'information est joint avec chaque facture pour aborder différentes thématiques de l'eau potable et permettre à l'abonné de connaître les actions de l'USES A.



Votre facture simplifiée

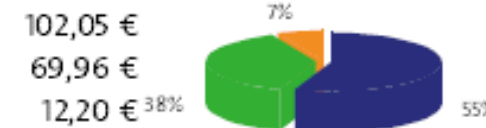
Montant à régler :

comprenant :

- Service de l'eau
- Service de l'assainissement
- Organismes publics

(voir détail au verso)

184,21 € TTC avant le : 30 novembre 2022



551 461
Regt

Votre consommation d'eau

Consommation facturée :

28 m³

Soit 28 000 litres d'eau

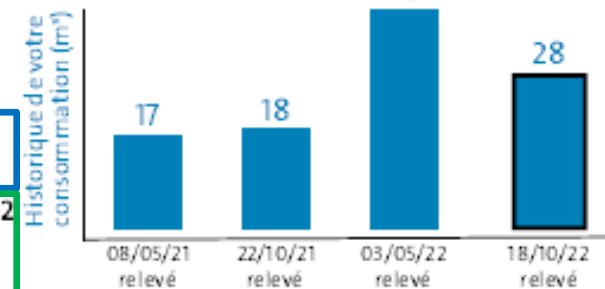
Périodes prises en compte :

Abonnement : JAN 23 / JUIN 23

Consommation : RELEVÉ 2E SEMESTRE

Prix eau TTC au litre : 0,00230 € soit : 2,30 € / m³ (hors abonnement)

Prix assainissement TTC au litre : 0,00152 € soit : 1,52 € / m³ (hors abonnement)



MR /Seq 1

Information Client

Un bulletin d'information de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne est joint à votre facture. Si vous avez opté pour la dématérialisation de votre facture, ce bulletin d'information est consultable sur votre espace personnel ainsi que sur le site de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne : www.usesa.fr

L'Union des Service d'Eau du Sud de l'Aisne (USES A) : Syndicat en charge du prélèvement, de la production et de la distribution de l'eau potable. Il réalise les investissements pour les ouvrages et les canalisations.

Veolia : Déléguataire de l'USES A, Véolia exploite les installations de prélèvement, production et distribution de l'eau potable au quotidien

La facture se répartit de la façon suivante :

- le service de l'eau potable = fourniture d'eau potable réalisée par l'USES A et son déléguataire Véolia et redevances « prélèvement » pour l'Agence de l'Eau et Seine Grands Lacs pour Voies Navigables de France (VNF)
- le service de l'assainissement = gestion des eaux usées réalisée par les communautés d'agglomération ou de communes en fonction de la commune concernée (CARCT-C4-CCRV-CCPV), pour les communes en assainissement collectif
- les organismes publics = redevances de l'Agence de l'Eau « lutte contre la pollution » et « modernisation des réseaux de collecte »

Le « prix eau » du m³ correspond au prix de l'eau potable et couvre le coût du service du captage jusqu'au robinet : prélèvement de l'eau (nappes souterraines ou rivière), traitement, gestion et entretien des ouvrages (captages, stations de pompages, canalisation, usines, réservoirs...), distribution, contrôle qualité, facturation) + redevances « préservation des ressources » et « prélèvement » Agence de l'Eau et Seine Grands Lacs

Le coût au m³ (hors partie abonnement) est calculé de la façon suivante (détail page suivante) :

- Part Véolia : tarif en fonction de tranches de volumes consommés : 30 – 60 et 120 m³
- Part USESA : tarif unique

Le « prix assainissement » au m³ correspond aux prix de la gestion des eaux usées + redevance « modernisation des réseaux de collecte » pour l'Agence de l'Eau (hors partie abonnement). S'informer auprès des communautés d'agglomération ou de communes en fonction de la commune concernée (CARCT- C4-CCRV-CCPV)

EXPLICATIONS DE LA FACTURE

Votre facture détaillée

Votre référence :

Page 2/2

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement (part Veolia)			33,15	5,50	
Abonnement (part U.S.E.S.A.)			8,62	5,50	
Consommation (part Veolia)					
DU 04/05/2022 AU 18/10/2022 > 30 m³	20	1,2078	24,16	5,50	
DU 04/05/2022 AU 18/10/2022 > 60 m³	8	0,8540	6,83	5,50	
Consommation (part U.S.E.S.A.)					
DU 04/05/2022 AU 18/10/2022 > 30 m³	20	0,7825	15,65	5,50	
DU 04/05/2022 AU 18/10/2022 > 60 m³	8	0,7825	6,26	5,50	
Redevance Prélèvement Seine Grands Lacs					
DU 04/05/2022 AU 18/10/2022 > 30 m³	20	0,0040	0,08		
DU 04/05/2022 AU 18/10/2022 > 60 m³	8	0,0040	0,03		
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	28	0,0700	1,96	5,50	
Total DISTRIBUTION DE L'EAU					102,05
COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement CARCT			30,00	10,00	
Consommation CARCT					
DU 04/05/2022 AU 18/10/2022	28	1,2000	33,60	10,00	
Total COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES					69,96
ORGANISMES PUBLICS					
Lutte contre la pollution (AESN)	28	0,2200	6,16	5,50	
Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	28	0,1850	5,18	10,00	
Total ORGANISMES PUBLICS					12,20
Total général :			171,68		184,21
Total TVA : 12,53 €					
Montant HT 102,79 € TVA (5,50 %) : 5,65 €					
Montant HT 68,78 € TVA (10,00 %) : 6,88 €					
Montant HT 0,11 € TVA (0,00 %) : 0,00 €					
Montant à régler :					184,21 €

N° individuel d'identification à la TVA : E 23 572 025 526

N° SCA AU CAPITAL DE 2 207 287 : 10,98 Euros RCS PARIS 57 23 525 526

Partie eau potable :

- Abonnements : pour Véolia et pour l'USESA, répartis sur les 2 factures semestrielles
- Consommations :
 - . pour Véolia : comportent différentes tranches de prix en fonction des m³ consommés : 0-30 m³ / 30-60m³ / et + de 60 m³
 - . pour l'USESA : une seule tranche de prix
 Ces recettes permettent de construire, entretenir et exploiter les installations de prélèvement, de production et de distribution d'eau potable sur le territoire pour fournir l'eau potable à chacun des abonnés.
- Redevances « prélèvement » versée à l'Agence de l'Eau (voir encadrés « orange ci-dessous) et Seine Grands Lacs (pour entretenir, aménager et exploiter des lacs-réservoirs)

Partie assainissement - S'informer auprès des communautés d'agglomération ou de communes en fonction de la commune concernée (CARCT-C4-CCRV-CCPV)

Redevances « lutte contre la pollution » et « modernisation des réseaux de collecte » versées à l'Agence de l'Eau. Ces recettes permettent de subventionner des opérations de protection de captages d'eau, d'installations de production d'eau potable et d'assainissement, préservation les milieux aquatiques, lutte contre les pollutions...)

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de :

- 5.50% pour la partie eau potable et redevances liées
- 10% pour la partie assainissement et redevances liées
- pas de TVA pour la redevance Seine Grands Lacs

Il ne sera pas appliqué descompte. TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CCJ art. 272) Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service, disponible sur notre site internet, et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L44-3 et L44-6 du code du commerce ou A9 A19 du décret 2013-269). Justification d'exemption de frais de rejet de paiement en cas de tarif social, dossier FSL ou aide du CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien index	Nouvel index	Date du relevé	Volume déterminé par	Consommation	Volume consommé
C14FA465386	15	992	1020	18/10/2022	relevé	28	28

Compagnie Générale des Eaux 21, Rue de la Buellerie - 75008 Paris